

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,  
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES  
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

*Direction générale des infrastructures,  
des transports et de la mer*

*Direction des services de transport*

**Décision du 9 novembre 2009 modifiant la décision du 25 juin 2007 fixant la composition de la commission consultative prévue à l'article 4 de l'arrêté du 28 juillet 1992 modifié fixant les modalités d'obtention de l'attestation de capacité à l'exercice de la profession de transporteur public de marchandises par bateau de navigation intérieure**

NOR : DEVT0924259S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Vu le décret n° 92-507 du 5 juin 1992 relatif à l'accès à la profession de transporteur public de marchandises par bateau de navigation intérieure, et notamment son article 3 *b* ;

Vu l'arrêté du 28 juillet 1992, modifié en dernier lieu le 5 mars 2007, fixant les modalités d'obtention de l'attestation de capacité à l'exercice de la profession de transporteur public de marchandises par bateau de navigation intérieure ;

Vu la décision du 25 juin 2007 fixant la composition de la commission consultative prévue à l'article 4 de l'arrêté du 28 juillet 1992 modifié,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

L'article 1<sup>er</sup> de la décision du 25 juin 2007 susvisée est modifié comme suit :

M. Chamaillard (Patrice) est nommé en qualité de membre titulaire de la commission au titre de représentant du ministère chargé des transports, président de la commission, en remplacement de M. Mathieu (Arnaud).

Mme Duchène (Sandrine) est nommée en qualité de membre suppléant de la commission au titre de représentant du ministère chargé des transports, président de la commission, en remplacement de M. Terpent-Ordassière (Julien).

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 9 novembre 2009.

Pour le ministre d'Etat et par délégation :  
Pour le directeur des services de transport :  
*L'adjoint au directeur des services de transport,*

X. PIECHACZYK